

<u>Date de convocation</u> 02 avril 2021	L'an deux mil vingt-et-un, le 12 avril à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle socio culturelle, sous la présidence de monsieur Alain DESJEAN , Maire
<u>Nombre de conseillers</u> : En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 08	<u>Etaient présents</u> : Lavedrine Gilles, Wuthrich Nicole, Clavaud Olivier, Chaudrin Emilie, Lothelier Philippe, de Vaumas Marie, Marie Nicole, Nonet Claude-Henri Absents excusés : Tessier Cécile, Vigot Adrien Secrétaire de séance : Chaudrin Emilie

Compte administratif 2020

Monsieur le maire sort de la séance.

Monsieur Gilles LAVEDRINE, premier adjoint, présente le compte administratif 2020.

Recettes de fonctionnement	263 009,64 €
Dépenses de fonctionnement	219 045,37 €
Résultat de l'exercice	43 964,27 €
Résultat antérieur reporté	146 618,44 €
Résultat d'exploitation cumulé	190 582,71 €
Recettes d'investissement	40 706,91 €
Dépenses d'investissement	14 210,68 €
Résultat de l'exercice	26 496,23 €
Résultat de clôture N-1	-24 016,58 €
Résultat de clôture	2 479,65 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte administratif 2020.

Approbation du compte de gestion 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Alain DESJEAN, Maire,

Après s'être fait présenter le **budget 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le **compte administratif de l'exercice 2020** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2-Statuant sur l'exécution du **budget de l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve à l'unanimité.

Vote du taux des taxes locales 2021

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes locales.

Conformément à la réforme de la fiscalité directe locale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021, le taux de référence pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est la somme du taux communal fixé par les conseils municipaux en 2020 et du taux départemental en 2020, soit **7,75 (taux de la commune d'Osmercy) + 19,72 (taux du département du Cher) = 27,47**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux suivants :

foncier bâti	27,47%
foncier non bâti	20,46%
contribution foncière des entreprises	17,12%

Subventions 2021

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions pour 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

Associations	subventions
Aide à domicile en milieu rural de Dun-sur-Auron	250 €
Amicale des Chasseurs d'Osmercy	150 €
Amis des écoles	300 €
Union du Cher des DDEN	30 €
Club de l'amitié d'Osmercy	300 €
Facilavie	50 €
Tennis club d'Osmercy	400 €
TOTAL	1 480 €

Vote du budget 2021

Monsieur le Maire présente le budget 2021.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- en section de fonctionnement **530 824,71 €**
- en section d'investissement **216 369,65 €**

Le conseil municipal le vote à l'unanimité.

Réfection du mur du cimetière côté gauche

Monsieur le maire présente un devis de l'entreprise Antonio DE OLIVEIRA pour la réfection de l'enduit du mur du cimetière côté gauche, finition blanc cassé gratté, comme celui de la façade déjà réalisé à l'automne 2019. La superficie estimée est 123 m². Les chapeaux en petite tuile sainte Foy rustique sont évalués à 41,5 mètres. Le montant total du Devis est **11 080 HT**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis et charge monsieur le maire de la signer, pour une réalisation des travaux pendant l'été 2021, après la moisson pour pouvoir accéder par le champ.

Rénovation du chauffage et de l'éclairage salle socio culturelle

Monsieur le maire présente plusieurs devis pour la rénovation de l'éclairage et du chauffage de la salle socio-culturelle. Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis de EURL CLAIN Philippe, D-2020-0029 pour le remplacement du système de chauffage, d'un montant de **2947 euros** hors taxes et D-2020-0030 pour la modification du système d'éclairage, d'un montant de **1770 euros** hors taxe. Il charge monsieur le maire de les signer pour que ces travaux avant l'automne.

Travaux d'entretien des voies communales

Monsieur le maire rappelle par délibération du 07 septembre 2020 un devis de l'entreprise LAUMONIER a été accepté pour la somme de 13 755 euros TTC pour la réparation des voies communales avec emplois partiels à l'émulsion de bitume en 2 ou 3 couches pour reprise des zones creuses et fortement dégradées. Bien que ces travaux soient commandés, ils n'ont pas encore été réalisés. D'autre part, cette entreprise a observé qu'un dérasement d'accotement est nécessaire pour que l'eau s'écoule au lieu de stagner et d'entraîner la dégradation des routes communales. Monsieur NONET accepte de contacter une entreprise qui pourrait faire ce travail en plusieurs tranches. Le conseil municipal donne un avis favorable.

Convention pour prestation de service repas à domicile

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention pour prestation de service de restauration à domicile pour personnes âgées à la disposition de la population de commune de Osmerly établie par le Centre Communal d'Action Sociale de Dun-sur-Auron.

Cette convention prévoit que le Centre Communal d'Action Sociale de Dun-sur-Auron s'engage à livrer des repas à toutes les personnes âgées de plus de 60 ans qui en font la demande et qui résident sur le territoire de la commune signataire.

Ce service fonctionne toute l'année, 7j/7. Les éventuels bénéficiaires sont servis 24 heures après leur première demande qui doit être faite par téléphone au CCAS/EHPAD Les Marronniers de Dun-sur-Auron. Les repas sont livrés en liaison chaude et sont conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Le prix de vente des repas servis est arrêté le 1^{er} janvier de chaque année par le conseil d'administration du C.C.A.S. de Dun-sur-Auron. Pour l'année 2021, il s'élève à 10,20 euros. Il est dû par les bénéficiaires sur présentation d'une facture établie et encaissée chaque fin de mois par le C.C.A.S. de Dun-sur-Auron.

La redevance annuelle est fixée pour une part forfaitairement par rapport à l'importance démographique de la commune déterminée par le dernier recensement connu et pour une autre part au prorata des dépenses réelles fixée à un montant exprimé en euros par habitant.

A titre d'exemple, pour l'année 2021, part forfaitaire de 250 euros (population entre 101 et 300 habitants) et 307,20 euros (1,20 euros x 256 habitants) soit un total de 557,20 euros.

La convention est établie pour une année renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention et charge monsieur le maire de la signer.

Participation au fonds de solidarité pour le logement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un partenariat sous la forme d'une convention, a été engagé entre la commune d'OSMERY et le Département du Cher, pour répondre aux besoins des habitants en situation de précarité. En 2020, la participation de la commune d'OSMERY au Fonds de Solidarité pour le logement a été de 1 euros x 112 ménages = 112 euros. En 2020, le soutien apporté par le Fonds de Solidarité pour le Logement aux habitants d'Osmerly a été en énergie pour 3 ménages pour un montant total de 985 euros.

Pour 2021, monsieur le Maire propose de voter une participation de 1 euro x 112 foyers. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de consacrer à ce dispositif **1 euro x 112 foyers** résidant à Osmerly = **112 euros**

Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention entre la préfecture du Cher et la commune d'Osmerly pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État. Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité et charge monsieur le maire de la signer.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'étude menée par la communauté de communes Le Dunois pour remédier au surcoût de la collecte des ordures ménagères.

Le Syndicat Mixte Eau et Assainissement de Châteauneuf-sur-Cher Lapan, dont est membre la commune d'Osmerly, a lancé un appel d'offres pour le contrôle périodique obligatoire des installations d'assainissement. Une seule entreprise a répondu : Veolia. Les installations qui n'ont pas été contrôlées depuis 8 ans le seront en 2021 à Osmerly. Le contrôle sera facturé 110 euros.

Fait et délibéré à OSMERY, le 12 avril 2021

Alain DESJEAN	Gilles LAVEDRINE	Nicole WUTHRICH
Olivier CLAUDAUD	Emilie CHAUDRIN	Cécile TESSIER
Philippe LOTHELIER	Adrien VIGOT	Marie de VAUMAS
Nicole MARIE	Claude-Henri NONET	